

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 MARS 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 29 mars, le conseil municipal de la mairie de Rougé s'est réuni à Rougé – salle du conseil – sous la Présidence de M. Jean-Michel DUCLOS.

Il n'a pas été annoncé ni prononcé de huis clos et tout le public qui s'est présenté à la mairie a pu y être admis sans restriction et dans le respect des mesures sanitaires.

	Prés.	Abs.	Exc.	Donne pouvoir à
M. Yannick BARON			x	
M. André BOURGIN	x			
M. Benoît BURET	x			
Mme. Sonia CIVET	x			
Mme. Nicole COMMUNAL	x			
Mme. Jacqueline DAVID	x			
M. Jean-Michel DUCLOS	x			
M. Anthony EVIN			x	<i>Mme Catherine Le Hecho</i>
Mme. Elodie FATIEN	x			
Mme. Anne-Cécile FIDON	x			
M. Christian GAUTIER	x			
M. Patrick GRANDIERE	x			
M. Ludovic HOCHART	x			
Mme. Catherine LE HECHO	x			
Mme. Léa LEGENTILHOMME	x			
Mme. Isabelle MICHAUX	x			
M. Yves PALIERNE	x			
Mme. Danielle RETAILLEAU	x			
M. Jérôme THOMEROT	x			

Membres en exercice : 19

Secrétaire de séance	André Bourgin (à la place de Y. Baron)
Date de la convocation	24-mars-22
Heure d'ouverture de la séance	19h30
Heure de levée de la séance	22h14

Délibérations

Type	N° délib	Objet	Résumé	Vote
Finances	22-07	CG budget principal	Budget principal : Approbation du compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2021	14 pour 0 contre 4 abstention
Finances	22-08	CG budget assainissement	Budget assainissement : Approbation du compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2021	14 pour 0 contre 4 abstention
Finances	22-09	CG budget lotissement les Cohardières	Budget les Cohardières : Approbation du compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2021	14 pour 0 contre 4 abstention
Finances	22-10	CG budget lotissement Grand domaine	Budget Grand domaine : Approbation du compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2021	14 pour 0 contre 4 abstention
Finances	22-11	CA budget principal	<p>Présentation des résultats 2021 - budget principal</p> <p>Section de fonctionnement : excédent 2021 de 350 156,30 € - excédent cumulé des exercices passés de 350 156,30 € Section d'investissement : excédent 2021 de 570 376,57 € avec restes à réaliser : déficit de 645 128,15 € - Besoin de financement de la section investissement de 74 751,58 €</p> <p>Affectation du résultat :</p> <ul style="list-style-type: none"> o Inscrit en report au compte 001 « excédent d'investissement reporté » de la section d'investissement, la somme de 570 376,57 € o Affecte 160 445,26 € de l'excédent de fonctionnement cumulé à la section d'investissement au compte 1068 « excédent de fonctionnement capitalisé » afin de pourvoir au besoin de financement de la section d'investissement ainsi que le financement de nouveaux investissements 	<p>Sous la présidence de M. Christian Gautier,</p> <p>13 pour 0 contre 4 abstention</p>
Finances	22-12	CA budget assainissement	<p>Présentation des résultats 2021 - budget annexe "assainissement"</p> <p>Section de fonctionnement : déficit 2021 de 14 667,44 € - déficit cumulé des exercices passés de 112 783,67 € Section d'investissement : déficit 2021 de 18 281,68 € - déficit cumulé des exercices passés de 10 952,48 €</p> <p>Affectation du résultat :</p> <ul style="list-style-type: none"> o Inscrit en report au compte 001 « déficit d'investissement reporté » de la section d'investissement, la somme de 10 952,48 € o Inscrit en report au compte 002 « déficit de fonctionnement reporté » de la section de fonctionnement, la somme de 112 783,67 € 	<p>Sous la présidence de M. Christian Gautier,</p> <p>13 pour 0 contre 4 abstention</p>

Type	N° délib	Objet	Résumé	Vote
Finances	22-13	CA budget lotissement les Cohardières	<p>Présentation des résultats 2021 - budget annexe "les Cohardières"</p> <p>Section de fonctionnement : résultat nul - excédent cumulé des exercices passés de 4 126,40 € Section d'investissement : déficit de 70 448,03 € - déficit cumulé des exercices passés de 277 196,58 €</p> <p>Affectation du résultat :</p> <ul style="list-style-type: none"> o Inscrit en report au compte 001 « déficit d'investissement reporté » de la section d'investissement, la somme de 277 196,58 € o Affecte 4 126 ,40 € de l'excédent de fonctionnement cumulé à la section d'investissement au compte 1068 « excédent de fonctionnement capitalisé » afin de pourvoir au besoin de financement de la section d'investissement 	<p>Sous la présidence de M. Christian Gautier,</p> <p>13 pour 0 contre 4 abstention</p>
Finances	22-14	CA budget lotissement Grand domaine	<p>Présentation des résultats 2021 - budget annexe "le Grand Domaine"</p> <p>Section de fonctionnement : résultat nul - déficit cumulé des exercices passés de 10 711,04 € Section d'investissement : déficit de 12 217,26 € - déficit cumulé des exercices passés de 59 950,86 €</p> <p>Affectation du résultat :</p> <ul style="list-style-type: none"> o Inscrit en report au compte 001 « déficit d'investissement reporté » de la section d'investissement, la somme de 59 950,86 € o Inscrit en report au compte 002 « déficit de fonctionnement reporté » de la section de fonctionnement, la somme de 10 711,04 € 	<p>Sous la présidence de M. Christian Gautier,</p> <p>13 pour 0 contre 4 abstention</p>
Finances	22-15	Vote des taux d'imposition	<p>Maintien des taux de fiscalité soit :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Taxe foncière sur les propriétés bâties : 30,06 % - Taxe foncière sur les propriétés non-bâties : 48,48 % 	Unanimité
Finances	22-16	BP commune	<p>Le budget principal 2022 est présenté en équilibre en dépenses comme en recettes comme suit :</p> <p>Section de fonctionnement = 1 869 202,40 € Section d'investissement = 1 762 082,25 €</p>	14 pour 0 contre 4 abstention
Finances	22-17	BP assainissement	<p>Le budget annexe "assainissement" 2022 est présenté en équilibre en dépenses comme en recettes comme suit :</p> <p>Section de fonctionnement = 210 700 € Section d'investissement = 73 796,35 €</p>	14 pour 0 contre 4 abstention
Finances	22-18	BP lotissement les Cohardières	<p>Le budget annexe "les Cohardières" 2022 est présenté en équilibre en dépenses comme en recettes comme suit :</p> <p>Section de fonctionnement = 343 070,18 € Section d'investissement = 312 196,58 €</p>	14 pour 0 contre 4 abstention
Finances	22-19	BP lotissement Grand domaine	<p>Le budget annexe "Grand Domaine" 2022 est présenté en équilibre en dépenses comme en recettes comme suit :</p> <p>Section de fonctionnement = 90 711,04 € Section d'investissement = 139 950,86 €</p>	14 pour 0 contre 4 abstention

Type	N° délib	Objet	Résumé	Vote
Finances	22-20	Attribution des subventions	<ul style="list-style-type: none"> - pour les associations rougéennes, forfait de base de 250 € + possibilité de demander des subventions exceptionnelles justifiées - pour les associations extérieures d'aides à domicile intervenant sur le territoire : forfait de 140 € + possibilité de demander des subventions exceptionnelles justifiées - pour les associations extérieures intervenant sur le territoire : forfait de 100 € + possibilité de demander des subventions exceptionnelles justifiées 	Unanimité
Finances	22-21	Principe du recours à l'emprunt	<p>Le conseil autorise M. le maire à recourir à l'emprunt dans les conditions suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Devise – euros • Montant – limité à hauteur du volume global de prêts à contracter prévu par le budget principal inscrit au compte 1641 • Durée – Fixe ou ajustable dans la limite de 3 ans • Amortissement – In fine • Commissions - limitées à 0,20% du capital emprunté • Taux d'intérêt – Ne doit pas dépasser 1,5 % 	14 pour 0 contre 4 abstention
Finances	22-22	Prix de vente & Acquisition / Lotissement les Cohardières	<p>Le conseil municipal décide :</p> <ul style="list-style-type: none"> - D'abroger la délibération en date du 26 mai 2016 fixant le prix de vente au m² des lotissements Grand Domaine et Cohardières - De fixer un prix de vente couvrant totalement le coût de revient de la viabilisation dans un maximum de 275,30 € /m², - D'autoriser M. le maire à acquérir les trois lots restants du lotissement des Cohardières et de les intégrer au patrimoine de la commune - D'autoriser M. le maire à avoir recours à l'emprunt, si nécessaire, dans les conditions suivantes : <ul style="list-style-type: none"> o Devise – euros o Montant – limité à 308 070,18 € o Durée – Fixe ou ajustable dans la limite de 10 ans o Amortissement constant ou annuités constantes o Commissions - limitées à 0,20% du capital emprunté o Taux d'intérêt – Ne doit pas dépasser 1,9 % 	14 pour 0 contre 4 abstention
Ressources humaines	22-23	Création d'un poste non permanent	<p>Application de l'article L. 332-23 du CGFP, création d'un emploi non permanent :</p> <ul style="list-style-type: none"> - d'une durée maximale de 9 mois - d'un volume horaire hebdomadaire maximal de 11H - sur un poste d'adjoint technique territorial 	17 pour, 1 abstention
Ressources humaines	22-24	Modification de la durée hebdomadaire de travail d'un poste	<p>Suite à une demande d'un agent souhaitant diminuer son temps de travail, le conseil municipal décide la suppression, à compter du 1er avril 2022 d'un emploi permanent à temps non complet d'une durée de 28,25h et la création, à compter de cette même date, d'un emploi permanent à temps non complet de 25h.</p>	Unanimité

Type	N° délib	Objet	Résumé	Vote
Finances	22-25	Projet "Rue Paul Frémont"	<p>Le centre d'incendie et de secours de Rougé dessert les communes de Fercé, Soulvache, Ruffigné et Rougé. En 1996, le centre a intégré ses nouveaux locaux, rue Paul Frémont, voie alors réalisée en impasse.</p> <p>La sortie de la caserne se fait par la rue de St Joseph pour rejoindre ensuite la D163 qui est l'axe de distribution majeur vers le territoire communal et les autres communes. Les services du département préconisaient, au moment de la création de ce nouveau centre, cet itinéraire indirect vers la D163, pour des raisons de sécurité (en rouge sur le plan).</p> <p>Aujourd'hui, ce cheminement est devenu une contrainte. Il est consommateur de précieuses secondes lors des départs en intervention. La densification urbaine dans les rues voisines, l'augmentation du gabarit des véhicules de secours accentuent également les risques.</p> <p>En accord avec le Département et le SDIS 44, il est convenu de finaliser la rue Paul Frémont vers la D163 à travers la réserve foncière constituée à cet effet.</p> <p>Le conseil municipal approuve le plan de financement à l'appui de ce projet pour un montant total de 101 111,40 € subventionnable par un fond de concours de l'intercommunalité et par le produit des amendes de police.</p>	Unanimité

Décisions prises en application du L. 2122-22 du CGCT

DIA n° 2022-0002	La mairie renonce à son droit de préemption pour la parcelle B n°341
Signature d'une convention avec PRAGMA pour l'étude de l'aménagement de la rue de la Croix Barbot	pour un montant de 2 970 € TTC
Signature d'une convention avec RECYGO pour la collecte et le recyclage du papier	pour un montant de 58,80 € TTC / mois

Informations diverses

- Mme Nicole Communal informe le conseil que la préparation des logements du clos du Pâtis, mis à disposition pour l'accueil des réfugiés ukrainiens, suit son cours. Un chantier solidaire a été organisé le samedi 19 mars et une vingtaine de bénévoles ont répondu présent. Beaucoup de dons de meubles et de nourriture ont également été faits. Les logements ne sont pas encore raccordés à l'électricité et une demande est en cours auprès d'EDF. Concernant l'arrivée des familles, la commune est en attente de la préfecture de Loire-Atlantique qui est en charge de la répartition des réfugiés après attribution du statut provisoire.
- M. Patrick Grandière fait le point sur l'épidémie de grippe aviaire. Pour l'instant, le territoire de Rougé est relativement épargné. Il est à noter que si le territoire passe en zone de surveillance, des mesures devront être prises par les propriétaires de volailles.
- L'UAC tiendra sa foire de printemps le weekend du 23 et 24 avril
- La cérémonie du 8 mai aura lieu le 7 mai
- Le prochain conseil municipal se tiendra le 26 avril, 19h30.

Monsieur Jean-Michel DUCLOS

